
Motion de Bézard relative aux décrets rendus dans les séances du 22 et 23 ventôse dernier, qui sont déposés au bureau des procès-verbaux et expédiés sans nouvelle lecture, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

François-Siméon Bézard

Citer ce document / Cite this document :

Bézard François-Siméon. Motion de Bézard relative aux décrets rendus dans les séances du 22 et 23 ventôse dernier, qui sont déposés au bureau des procès-verbaux et expédiés sans nouvelle lecture, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 32;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20167_t1_0032_0000_6

Fichier pdf généré le 23/01/2023

« La section des Tuileries annonce à la Convention nationale qu'elle a déjà livré 1 273 livres de salpêtre à l'agence nationale en cette partie : ce travail est dans la plus grande activité; et il n'est pas un seul citoyen qui ne s'empresse d'y employer ses bras, son temps et ses moyens.

« 535 livres de vieux linge et de charpie, 186 paires de bas, 1 216 chemises, 432 paires de bas viennent aussi d'être remises au dépôt de l'agence des hôpitaux militaires de la part de la section » (1).

55

[BEZARD], membre du Comité de législation, demande si la Convention nationale veut entendre la seconde lecture des décrets rendus dans ses séances des 22 et 23 ventôse dernier, sur les donations et successions (2); il ajoute que, conformément aux ordres de la Convention, le Comité a fait imprimer ces décrets, et qu'il ont été distribués depuis quelques jours; il assure qu'ils ont été soigneusement examinés.

La Convention nationale décrète que les décrets dont il s'agit seront sur-le-champ déposés au bureau des procès-verbaux, pour être expédiés sans nouvelle lecture (3).

56

La société populaire de Maisons-Alfort, canton de Charenton, district de l'Egalité, félicite la Convention sur les décrets immortels qu'elle rend chaque jour pour le bonheur du peuple, demande qu'on lui conserve la jouissance du temple de la Raison, où elle tient ses séances (4).

L'ORATEUR de la députation. Représentans,

La Société populaire de Maisons-Alfort, canton de Charenton, district de l'Egalité suit avec cet intérêt pressant qu'inspire l'amour de la Liberté, les sublimes efforts de la Convention pour la conquérir et pour la défendre. Vos lumières, votre sagesse vous font embrasser tous les tems, vous font voir tout le bien à faire! et pendant que pressés de repousser les vils despotes qui nous entourent, vous guidez nos braves frères avec tant de succès, vous vous occupez avec le même avantage de la prospérité de l'intérieur de la République, et des moyens d'assurer le bonheur de l'humanité entière. Quel est le patriote qui n'a pas applaudi avec transport et dont le cœur n'a pas été ému en connaissant votre décret pour le soulagement des patriotes indigents; celui qui prépare la liberté du monde entier en assurant celle de tous les habitants

(1) C 299, pl. 1045, p. 14. Signé: GROUVELLE (v.-présid.), GURELL (secrét.); *Débats*, n° 548; p. 2-3; *Mon.*, XX, 20.

(2) Voir *Arch. parl.*, LXXXVI, 388 et 427.

(3) P.V., XXXIV, 14. M.U., XXXVIII, 41; *J. Perlet*, n° 547. Minute signée BEZARD (C 296, pl. 1003, p. 4); Décret n° 8506.

(4) P.V., XXXIV, 14. *Bîn*, 8 germ. (2^e suppl^t); *Débats*, n° 548, p. 2; *Mon.*, XX, 14.

des possessions lointaines de la République, et le décret vraiment paternel, que vous avez rendu antérieurement à ceux-ci pour détruire la mendicité: mais quel beau moment pour la République entière que l'instant où nous sommes! Vous déjouez les menées les plus perfides de nos ennemis; et c'est à la sagesse qui préside vos conseils que la Liberté doit cette nouvelle victoire. Inspirée par ces sentimens et par la conviction que nous avons du triomphe de la Liberté et de l'Egalité, la Société républicaine de Maisons-Alfort fait des Droits de l'homme et de vos décrets le texte de ses travaux, la règle de sa conduite et le droit de sa mission, pour répandre les bons principes, les seuls vrais, et qui en sont la conséquence. Les citoyennes de notre commune assistent régulièrement à nos séances. Déjà leurs enfants annoncent qu'ils sont l'espoir de la Patrie et de la Liberté; et nos séances du décadi sont consacrées à les entendre répéter les Droits de l'homme, quelques ouvrages républicains qui en sont l'interprétation, et à applaudir à ces heureux essais.

Que ne pouvons nous faire davantage, et vous imiter de plus près pour les succès de la glorieuse cause que nous sommes tous appelés à défendre! Depuis longtemps il n'existe plus parmi nous aucune trace de l'aristocratie et dès que nous l'avons pu, nous avons anéanti celles du fanatisme: nous sommes en sentinelles pour découvrir, pour arrêter les projets des ennemis de l'intérieur et les terrasser de tous nos efforts. Les deux autorités constituées et la Société populaire de Maisons-Alfort, à la nouvelle de l'infâme trahison, que vous poursuivez en ce moment se sont levées; ont renouvelé le serment de vivre libres ou de mourir, et de rechercher jusques dans leur retraite la plus obscure, les scélérats qui doivent tomber sous le glaive de la loi. Nous vous demandons à réitérer au nom de nos commettants le même serment.

Mais vous, représentans, Glorieuse Montagne, placés pour agir avec plus de succès formant une masse de lumières, étant un ensemble d'hommes courageux, en qui la République entière met sa confiance, immolez tous les traîtres, restez à votre poste jusqu'à ce que les armes de la République forcent les tyrans coalisés à vous demander la paix, et que l'exécution de votre décret constitutionnel assure à jamais le bonheur de la République.

Nous vous demandons de vouloir bien nous conserver la jouissance du temple de la Raison où nous tenons nos séances, et nous vous annonçons que la municipalité de Maisons, le Comité de surveillance et la Société populaire ont porté au district de l'Egalité 170 liv. en assignats, 6 liv. 15 s. en argent, 88 chemises, 7 paires de souliers, 6 paires de bas, un uniforme complet, une gibberne et 7 livres de charpie offerts par les citoyens de cette commune pour les défenseurs de la patrie, ainsi qu'il est constaté par le reçu de ce district en date du 3 pluviôse 2^e année. Vive la République! Vive la Montagne » (1).

(1) C 297, pl. 1015, p. 12, 13. Signé: TROUNE (présid.), GODIN (commiss.), LACROIX aîné (secrét.), IGNARD, PORET (maire), PAQUIEZ.